



Refus de verser le solde de tout compte suite à une démission

Par Nilsjoh, le 15/02/2022 à 14:04

Bonjour,

Ayant mis fin à mon contrat le 7 janvier 2022, mon ancien employeur m'a remis les documents de fin de contrat à l'issue de mon préavis (certificat de travail, attestation Pôle Emploi, reçu solde de tout compte). Le reçu a été daté du 6 janvier, signé mais je n'ai ni eu de chèque ni de versement sur mon compte. Après une relance par oral (qui a tourné au vinaigre et m'a valu des insultes de la part de mon ancien employeur), celui-ci a refusé de me payer à l'heure. Je lui ai adressé un courrier avec AR, mais je crains devoir saisir le conseil des Prud'Hommes car le délai que je lui ai laissé touche à son terme.

J'aimerais savoir si, à l'étape de conciliation, je pouvais réclamer dommages et intérêts, de combien, de quel manière ? Quels documents sont à fournir pour prouver les préjudices subits ?

J'ai subi plusieurs retards de paiement sur ces 3 derniers mois, respectivement de 15 et 30 jours de retard, et toujours en attente de mon solde de tout compte depuis plus d'un mois. Avec factures à payer évidemment, enfant à charge, mode de garde, etc...

Je vous remercie pour votre aide.